

RELEVÉ DE LA DECISION N° 2024 05 28
Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 25 juin 2024

*(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)*

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 18 juin, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Dominique MALARY.

Excusé : Lucien PRINCE.

Approbation d'avenants aux marchés de construction de l'Hôtel d'entreprises

Dans le cadre des travaux relatifs à la construction d'un Hôtel d'entreprises dans la Zone d'Activités Economiques du Vendéopôle de Saint Révérend, des modifications doivent être apportées à sept lots pour la bonne réalisation de l'ouvrage.

Ces modifications concernent la réalisation de travaux en plus-value et moins-value d'un montant global de 1 549.21 € HT, selon le détail suivant :

Lot	Titulaire	Montant HT du marché initial	Objet de l'avenant n°2	Montant HT avenant	Montant du marché après avenants	% de variation par rapport au marché initial
2 : Gros-œuvre	CANTIN Construction	249 292.77 €	- Création d'un local poubelle et d'une dalle pour installation de la PAC du local informatique - suppression d'un muret technique	2 654.86 €	251 947.63 €	1,06%
3 : Charpente métallique	BATITEK	134 820.05 €	- Suppression de la trémie avec isolant, remplacer par la pose d'un escalier escamotable par le titulaire du lot 9	- 365.00 €	144 154.51 €	6.92%
9 : Menuiseries intérieures bois	LELAIS Agencement	20 196.48 €	- Fourniture et pose d'une fermeture trémie avec incorporation d'un escalier escamotable pour accès au R+1	930.96 €	21 628.07 €	7.09%
10 : Cloisons sèches – Doublages – Plafonds	GUIGNÉ	33 000.00 €	- Suppression de la trappe d'accès située dans le local ménage	- 160.00 €	32 840.00 €	-0.48%
12 : Peinture – Revêtement de sol PVC	DECO POSE	24 075.16 €	- Suppression de la peinture laquée sur la partie de la charpente métallique extérieure (pannes des débords de toiture et préau)	-3 691.50 €	20 383.66	-15.33%
13 : Plomberie – Chauffage Climatisation	GATEAU Frères	28 568.63 €	Fourniture et installation d'une ventilation haute dans le local onduleur	1 734.50 €	31 101.75 €	8.87%
14 : Electricité – Courants faibles	SNGE Ouest	89 800,00 €	Alimentation électrique du groupe climatisation supplémentaire installé dans le local informatique	445.39 €	92 378.41 €	2.87%

Le montant total des marchés de base passerait ainsi de 1 051 491.71 € HT à 1 054 294.83 € HT, soit une augmentation de 0,27 % des marchés de base.

Le Bureau Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.5216-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2194-1 2°, L.2194-1 5°, L.2194-1 6°, R.2194-2, R.2194-7 et R.2194-8,

Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,

Vu la décision du Bureau Communautaire du 15 juin 2023 attribuant l'ensemble des lots pour les travaux de construction d'un Hôtel d'entreprises au Vendéopôle de Saint Révérend, et autorisant le Président à signer les marchés correspondants,

Vu les marchés n° 2023-028 « Lot 2 : Gros-œuvre » notifié le 11 juillet 2023 à l'entreprise CANTIN Construction, 2023-029 « Lot 3 : Charpente métallique » notifié le 10 juillet 2023 à la société BATITEK, 2023-035 « Lot 9 : Menuiseries intérieures bois » notifié le 12 juillet 2023 à la société LELAIS Agencement, 2023-036 « Lot 10 : Cloisons sèche - Doublages - Plafonds » notifié le 07 juillet 2023 à l'entreprise GUIGNÉ, 2023-038 « Lot 12 : Peinture - Revêtement de sol » notifié le 07 juillet 2023 à la société DECO POSE, 2023-039 « Lot 13 : Plomberie - Sanitaires - Chauffage - Climatisation - Ventilation » notifié le 07 juillet 2023 à l'entreprise GATEAU Frères, 2023-040 « Lot 14 : Electricité - Courants faibles » notifié le 07 juillet 2023 à la société SNGE Ouest,

Vu la décision du Bureau Communautaire n°2024-03-11 du 21 mars 2024 approuvant la passation des avenants n°1 pour l'ensemble des lots,

Vu les crédits inscrits au Budget Annexe ZAE 2024,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la passation d'un avenant n° 2, d'un montant de 2 654.86 € HT au lot 2 « Charpente métallique » du marché de travaux pour la construction d'un Hôtel d'entreprises, conclu avec la société CANTIN Construction, représentant +1.06 % du marché de base ;

Article 2 : d'approuver la passation d'un avenant n° 2, d'un montant de - 365.00 € HT au lot 3 « Charpente métallique » du marché de travaux pour la construction d'un Hôtel d'entreprises, conclu avec l'entreprise BATITEK, représentant + 6.92 % du marché de base (compris avenant 1) ;

Article 3 : d'approuver la passation d'un avenant n° 2, d'un montant de 930.96 € au lot 9 « Menuiseries intérieures bois » du marché de travaux pour la construction d'un Hôtel d'entreprises, conclu avec l'entreprise LELAIS Agencement, représentant + 7.09 % du marché de base (compris avenant 1) ;

Article 4 : d'approuver la passation d'un avenant n° 2, d'un montant de - 160.00 € HT au lot 10 « Cloisons sèches - Doublages - Plafonds » du marché de travaux pour la construction d'un Hôtel d'entreprises, conclu avec l'entreprise GUIGNÉ, représentant - 0.48 % du marché de base ;

Article 5 : d'approuver la passation d'un avenant n° 2, d'un montant de - 3 691.50 € HT au lot 12 « Peinture - Revêtements de sol PVC » du marché de travaux pour la construction d'un Hôtel d'entreprises, conclu avec la société DECO POSE, représentant - 15.33 % du marché de base ;

Article 6 : d'approuver la passation d'un avenant n° 2, d'un montant de 1 734.50 € HT au lot 13 « Plomberie - Sanitaires - Chauffage - Climatisation - Ventilation » du marché de travaux pour la construction d'un Hôtel d'entreprises, conclu avec la société GATEAU Frères, représentant 8.87 % du marché de base (compris avenant 1) ;

Article 7 : d'approuver la passation d'un avenant n° 2, d'un montant de 445.39 € HT au lot 14 « Electricité - Courants faibles » du marché de travaux pour la construction d'un hôtel d'entreprises, conclu avec l'entreprise SNGE Ouest, représentant + 2.87 % du marché de base (compris avenant 1) ;

Article 8 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants n° 2 aux lots 2, 3, 9, 10, 12, 13 et 14 du marché de travaux pour la construction d'un hôtel d'entreprises au Vendéopôle de Saint Révérend tels que décrits au rapport, et à prendre toutes décisions relatives à leur exécution.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 27 JUIN 2024
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 27 JUIN 2024

Givrand, le 25 juin 2024

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.